



Mémoire – Consultations prébudgétaires 2025

Préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2025.

Le 27 août 2025

FADOQ

7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017
Sans frais : 1 800 544-9058
Courriel : info@fadoq.ca

© FADOQ 2025

Responsables : Yves Bouchard, président, et Jacinthe Roy, directrice générale
Rédaction : Christian Dufresne, conseiller principal aux affaires publiques, Amélie Doucet,
conseillère en programmes sociaux

Table des matières

Présentation de la FADOQ	3
Sommaire des recommandations	4
Réduire la précarité financière chez les personnes âgées	5
Reconnaître et appuyer les personnes proches aidantes	7
Optimiser le Régime canadien de soins dentaires	9
Bibliographie	11

Présentation de la FADOQ

La FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte plus de 600 000 membres. Il y a 55 ans, l'objectif principal de la fondatrice, Marie-Ange Bouchard, était de briser l'isolement des personnes âgées en leur offrant une panoplie d'activités de loisir, sportives et culturelles.

L'un des intérêts principaux de notre organisation est de faire des représentations auprès de différentes instances politiques dans le but de conserver et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, nous offrons notre collaboration et mettons notre expertise à profit afin d'encourager les différents paliers gouvernementaux à faire des choix judicieux en tenant compte du contexte démographique qui fait du Québec l'une des sociétés occidentales dont le vieillissement de la population est le plus marqué.

La FADOQ souhaite susciter une prise de conscience, dans l'objectif que la voix des personnes âgées soit représentée et surtout considérée dans les enjeux politiques. Bien que le vieillissement de la population soit un état de fait, cet enjeu ne doit pas être regardé par une lorgnette pessimiste. Toutefois, il est nécessaire que les impacts du vieillissement de la population soient examinés sérieusement par les autorités gouvernementales.

La FADOQ estime qu'il est important de travailler à des solutions proactives et novatrices, permettant une évolution positive de notre société relativement à cette réalité. Dans ce mémoire, la FADOQ soumettra plusieurs recommandations, dont certaines ont déjà été exprimées dans différents contextes.

Sommaire des recommandations

Réduire la précarité financière chez les personnes âgées

1. Augmenter d'au moins 5 % et de manière permanente le Supplément de revenu garanti.
2. Bonifier de 10 % les prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les 65-74 ans.
3. Réviser la méthode d'indexation du programme de la Sécurité de la vieillesse afin de prendre en compte la croissance des salaires au Canada.
4. Instaurer un crédit d'impôt pour prolongation de carrière afin d'inciter les travailleurs d'expérience à se maintenir en emploi ou à retourner sur le marché du travail.
5. Rehausser à 6 500 \$ l'exemption totale de gains sur le revenu qu'une personne tire d'un emploi ou d'un travail effectué à son compte et qui est pris en compte dans le calcul du Supplément de revenu garanti.
6. Réserver une proportion de logements du programme Maisons Canada aux personnes âgées à faible revenu.

Reconnaître et appuyer les personnes proches aidantes

7. Prolonger la période de prestations d'assurance-emploi jusqu'à un maximum de 50 semaines pour les personnes proches aidantes devant quitter temporairement leur emploi afin de prendre soin d'un proche.
8. Faciliter l'accès à l'information pour les crédits d'impôt offerts aux personnes proches aidantes.
9. Rendre le crédit pour aidants naturels remboursable et non imposable (engagement du Parti libéral lors des élections de 2021).

Optimiser le Régime canadien de soins dentaires

10. Harmoniser la grille tarifaire fédérale avec celles des associations professionnelles provinciales pour éviter des frais imprévus pour les usagers et usagères;
11. Simplifier le régime afin d'en réduire la complexité administrative, particulièrement pour les personnes âgées;
12. Réviser les critères d'admissibilité pour les baser sur le revenu individuel plutôt que familial, dans un souci d'équité;
13. Accroître l'accès aux soins dentaires dans les régions moins bien desservies, notamment en dehors des grands centres urbains, et faciliter le changement de dentiste pour les personnes âgées.

Réduire la précarité financière chez les personnes âgées

Un sondage Segma de mars 2025¹ indique qu'une majorité de la population réclame un soutien financier accru et davantage d'actions gouvernementales pour les personnes âgées.

En date de juillet 2024, un individu de moins de 75 ans recevant uniquement la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) dispose d'un revenu annuel de 21 495,12 \$. En date de juillet 2025, un individu de moins de 75 ans recevant uniquement les prestations maximales de la pension de la SV et du SRG dispose d'un revenu annuel de 21 992,40 \$. Ce montant est inférieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada, établi selon la mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada².

En 2024, les seuils de la MPC au Québec varient entre 23 782 \$ et 25 476 \$ pour une personne seule, selon le lieu de résidence.³ Cette mesure exclut certains besoins essentiels tels que les soins de la vue ou l'achat de médicaments, ce qui accentue l'écart réel entre les revenus disponibles et le coût de la vie. En 2025, les seuils de la MPC au Québec varient entre 24 302 \$ et 26 155 \$ pour une personne seule, selon le lieu de résidence.⁴

Pour la FADOQ, il est évident que les sommes octroyées par la SV et le SRG doivent minimalement permettre de couvrir les besoins de base inclus dans la MPC.

1. Augmenter le Supplément de revenu garanti

La FADOQ recommande une hausse permanente du SRG d'au moins 5 % par mois par prestataire. L'engagement du gouvernement lors des élections de 2025, soit une augmentation de 5 % du SRG, jusqu'à 652 \$ par an pour les personnes de 65 ans et plus à faible revenu, constitue une avancée positive.⁵ Cette mesure apportera un soutien concret aux personnes âgées les plus vulnérables. Toutefois, sa durée limitée à un an ne permettra pas de corriger durablement un écart de revenu qui persiste depuis des années. La FADOQ invite donc le gouvernement à s'appuyer sur cet

¹ Coalition pour la dignité des aînés et Segma Recherche, Communiqué de presse, (mars 2025), « La Coalition pour la dignité des aînés réagit au budget 2025 – 2026 », en ligne <https://coalitiondigniteaines.quebec/la-coalition-pour-la-dignite-des-aines-reagit-au-budget-2025-2026/>

² Statistique Canada (2025), « Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>

³ Couturier, Eve-Lyne et Guillaume Tremblay-Boily, (2024), « Le revenu viable en 2024 : sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement ». IRIS, en ligne <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/>

⁴ Couturier, Eve-Lyne (2025)

« Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté ». IRIS, en ligne https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/#1_Resultats_du_calcul_pour_le_revenu_viable_2025

⁵ Parti libéral du Canada, Communiqué de presse (2025) « Les libéraux de Mark Carney offrent une aide d'urgence pour protéger les retraités canadiens en cette période de crise mondiale », en ligne, <https://liberal.ca/fr/les-liberaux-de-mark-carney-offrent-une-aide-durgence-pour-protoger-les-retraites-canadiens-en-cette-periode-de-crise-mondiale>

engagement pour instaurer une bonification permanente, capable de répondre à un besoin structurel.

2. Bonifier de 10 % la Sécurité de la vieillesse dès 65 ans

En 2022, le gouvernement fédéral a bonifié de 10 % la SV aux personnes âgées de 75 ans et plus.⁶ Cette mesure exclut les personnes de 65 à 74 ans, qui disposent parfois de revenus similaires ou inférieurs et font face aux mêmes hausses du coût de la vie.

Ainsi, le Canada a deux classes de personnes âgées, soit les personnes de 75 ans et plus qui ont des revenus correspondant au milieu de la fourchette de la MPC et les personnes âgées de moins de 75 ans qui sont sous le seuil de la pauvreté. Puisque la détresse financière n'a pas d'âge, la FADOQ recommande d'étendre cette bonification à partir de 65 ans, afin d'offrir un soutien équitable à l'ensemble des personnes âgées.

3. Réviser la méthode d'indexation de la Sécurité de la vieillesse

La Sécurité de la vieillesse est indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) alors que les salaires évoluent plus rapidement que l'IPC d'environ un point de pourcentage. Afin que la SV reflète mieux l'évolution réelle du coût de la vie, il est recommandé d'ajouter la croissance des salaires à la formule d'indexation, et pas uniquement l'inflation. Une telle révision assurerait la stabilité du pouvoir d'achat des personnes âgées sur le long terme, puisque l'objectif des régimes de retraite publics est d'assurer un taux de remplacement du salaire adéquat.

4. Instaurer un crédit d'impôt pour prolongation de carrière

Afin de diminuer l'impact du vieillissement de la population sur le marché du travail, la FADOQ estime que le gouvernement du Canada doit encourager les travailleurs et travailleuses d'expérience qui le souhaitent à se maintenir ou à revenir sur le marché du travail. En 2012, le gouvernement du Québec a mis en place le crédit d'impôt pour prolongation de carrière⁷ qui permet aux bénéficiaires de réduire l'impôt à payer en fonction du revenu d'emploi. La FADOQ recommande au gouvernement du Canada de mettre en place un crédit d'impôt semblable.

Notons que lors de l'élection de 2021, le Parti libéral du Canada s'était engagé à créer un crédit d'impôt pour prolongation de carrière afin que des personnes âgées qui souhaitent rester dans la population active puissent le faire.⁸ En effet, ce crédit d'impôt permettrait aux personnes de 65 ans et plus gagnant au moins 5 000 \$ de revenu de travail d'éliminer l'impôt payable sur une partie de leur revenu et de recevoir un crédit d'impôt pouvant atteindre 1 650 \$.

5. Rehausser l'exemption de gains dans le calcul du SRG

⁶ Gouvernement du Canada (2022), « Montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse, en ligne,

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/securete-vieillesse/paiements.html>

⁷ Finances Québec (2024), Bulletin d'information « Mesure fiscale annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière au Québec* et ajustements à d'autres mesures », en ligne, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Bulletins/FR/BULFR_2024-9.pdf

⁸ Parti libéral du Canada (2021), Plateforme de 2021, « Jumeler des emplois et des travailleurs », en ligne, <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/jumeler-des-emplois-et-des-travailleurs/>

Présentement, un ou une bénéficiaire du SRG peut gagner jusqu'à 5 000 \$ de revenus de travail tout en percevant la totalité des prestations. Pour les gains compris entre 5 000 \$ et 15 000 \$, le SRG sera réduit de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu gagné. Rappelons qu'en plus de subir un retranchement sur le SRG, un ou une bénéficiaire devra également payer de l'impôt sur les revenus de travail dépassant le seuil de 5 000 \$. Il s'agit donc d'une double imposition. Concrètement, cette dynamique fiscale a pour effet de décourager le travail et empêche les gens de sortir de la pauvreté. Augmenter à 6 500 \$ l'exemption totale de gains d'emploi ou de travail autonome dans le calcul du SRG permettrait aux personnes âgées économiquement actives de conserver une plus grande part de leurs revenus, tout en valorisant leur contribution.

6. Réserver une proportion de logements du programme Maisons Canada aux personnes âgées à faible revenu

La FADOQ salue la création de Maisons Canada (MC), qui vise à accroître l'offre de logements abordables à grande échelle.⁹ Elle recommande que cette initiative intègre, dès sa planification, une proportion d'unités adaptées aux besoins des personnes âgées à faible revenu. Une telle orientation contribuerait à une meilleure stabilité résidentielle en rehaussant le nombre de logements abordables disponibles pour les personnes des 65 ans et plus et à améliorer leur qualité de vie. La FADOQ recommande également que le modèle de ces habitations s'inspire des approches à but non lucratif afin de garantir la stabilité des loyers et d'éviter les hausses excessives à long terme.

Reconnaître et appuyer les personnes proches aidantes

Près de 1,5 million d'adultes québécois agissent chaque semaine comme personnes proches aidantes auprès d'une personne âgée, soit environ 24 % de la population de la province.¹⁰ Si leurs services étaient remplacés par des professionnels, il faudrait environ 1,2 million de travailleurs et travailleuses à temps plein. Se dévouer à ce rôle entraîne souvent une perte de revenus importante : au Canada, on estime que 20 % des personnes proches aidantes vivent dans l'insécurité financière.¹¹ Selon l'Institut de la statistique du Québec, 57 % des personnes proches aidantes occupent un emploi¹², et beaucoup d'entre elles sont contraintes de réduire leurs heures, ce qui

⁹ Gouvernement du Canada (2025), « Participer au sein de Maison Canada », en ligne <https://logement-infrastructure.canada.ca/bch-mc/engaging-bch-participer-mc-fra.html>

¹⁰ FADOQ, Communiqué de presse, (2019) « Conciliation travail-famille : Le Réseau FADOQ exige des mesures pour les proches aidants », en ligne, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/conciliation-travail-famille-le-reseau-fadoq-exige-des-mesures-pour-les-proches-aidants-859097128.html>

¹¹ Centre canadien d'excellence pour les aidants (2022) « Le Placoteux – 20 % des proches aidants vivent de l'insécurité financière », en ligne, <https://canadiancaregiving.org/fr/20-des-proches-aidants-vivent-de-linsecurite-financiere/>

¹² Institut de la statistique du Québec (2024), « Personnes proches aidantes », en ligne, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/conciliation/personnes-proches-aidantes?onglet=ensemble-de-la-population>

occasionne une perte de revenu annuel moyenne estimée à 16 000 \$, en plus de dépenses moyennes estimées à 7 600 \$ par année pour subvenir aux besoins de la personne aidée.¹³

Au Québec, des mesures récentes vont dans la bonne direction : en avril 2025, l'Appui pour les proches aidants a annoncé un financement historique de 25 millions \$ pour 2025-2026, permettant de financer plus de 3 millions d'heures de service, notamment pour le répit, l'assistance personnelle et le soutien psychosocial.¹⁴ De plus, le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 a lancé plusieurs mesures.

7. Prolonger la période maximale des prestations d'assurance-emploi à 50 semaines pour les personnes proches aidantes devant quitter temporairement leur emploi afin de prendre soin d'un proche

Le soutien actuel via l'assurance-emploi couvre 55 % du revenu, pendant 15 semaines pour fournir des soins ou du soutien à une personne de 18 ans ou plus qui est gravement malade ou blessée, ou offre 26 semaines via les Prestations pour compassion afin de fournir des soins ou du soutien à une personne en fin de vie. Cette couverture flexible permet au travailleur d'utiliser ces semaines à l'intérieur d'une période de 12 mois. Or, des données de proche aidance au Québec tendent à démontrer que la durée moyenne d'une prise en charge est de 5,2 années, illustrant l'écart entre les besoins et le soutien offert.¹⁵ Le gouvernement fédéral doit valoriser et soutenir les aidants qui s'absentent de leur travail rémunéré pour s'occuper de leurs proches. Il le fait déjà pour les parents de nouveau-nés, en offrant jusqu'à 50 semaines de prestations d'assurance-emploi. Prendre soin d'un proche en perte d'autonomie ou vivant avec un handicap est tout aussi essentiel et mérite un appui équivalent.

La FADOQ salue l'engagement du gouvernement, présenté lors de l'élection de 2025, visant à reconnaître plus rapidement les personnes proches aidantes, à simplifier et à bonifier l'accès aux prestations et services gouvernementaux, et à mieux coordonner, avec les provinces et territoires, les soutiens émotionnels, financiers et pratiques qui leur sont offerts. Il est désormais souhaitable que cet engagement se traduise par des objectifs clairs, accompagnés de mesures concrètes et d'un échéancier, afin d'assurer un soutien tangible et durable aux personnes proches aidantes.¹⁶

8. Faciliter l'accès à l'information pour les services offerts aux personnes proches aidantes.

Même si les estimations indiquent que 8 millions de Canadiens fournissent des soins non rémunérés à un membre de leur famille ou à un ami, seulement 11 % des aidants auraient bénéficié de

¹³ Janet Fast (2015), Institut de recherche en politiques publiques, « Les proches aidants ont besoin d'un meilleur soutien », en ligne, <https://irpp.org/fr/research-studies/caregiving-for-older-adults-with-disabilities/>

¹⁴ L'Appui, Communiqué de presse (2025), « L'Appui annonce son plus grand soutien financier pour les services aux personnes proches aidantes au Québec », en ligne, <https://www.lappui.org/fr/actualite/lappui-annonce-son-plus-grand-soutien-financier-pour-les-services-aux-personnes-proches-aidantes-au-quebec/>

¹⁵ Pôle Santé HEC (2018). « Étude du phénomène de la proche aidance et de l'analyse des impacts dans les organisations québécoises », en ligne, https://www.lappui.org/documents/3/Etude_HEC_mandat_proches_aidants_VF_dec_2018.pdf_c_2018.pdf

¹⁶ Centre canadien d'excellence pour les aidants (2025) « Élections fédérales 2025, Faits saillants du programme électoral », en ligne, https://canadiancaregiving.org/wp-content/uploads/2025/04/PartyPlatforms_Election2025_EN.pdf?

prestations pour aidants selon une étude canadienne en 2023.¹⁷ Ce chiffre serait aussi concordant avec le fait que 52 % des aidants ne connaissent pas les crédits d'impôt liés aux soins.¹⁷ Ce faible recours illustre un manque de visibilité et d'accessibilité de ces prestations. Le gouvernement fédéral devrait mieux faire connaître les ressources pour les personnes proches aidantes, notamment en simplifiant l'information, en menant des campagnes de sensibilisation ciblées et en diffusant du matériel pédagogique auprès de professionnels de la santé. Il serait aussi essentiel que les aidants sachent que ces prestations peuvent être utilisées de façon flexible, par exemple en les fractionnant selon leurs besoins.

9. Rendre le crédit pour aidants naturels remboursable et non imposable afin que les personnes à faible revenu puissent en bénéficier pleinement

Le Parti libéral du Canada (PLC) s'était aussi engagé lors de l'élection de 2021 à rendre ce crédit remboursable et exonéré d'impôts.¹⁸

Ces deux ajustements offriraient aux personnes proches aidantes la sécurité financière nécessaire pour remplir leur rôle sur la durée, tout en soutenant la qualité de vie des personnes qu'ils accompagnent et en soulageant la pression sur le système de santé.

Optimiser le Régime canadien de soins dentaires

Dans son dernier exercice budgétaire, le gouvernement fédéral soulignait que plus d'une personne sur cinq au Canada déclarait s'abstenir de recevoir des soins dentaires en raison de leur coût. En lien avec cette réalité, le gouvernement du Canada s'est engagé dans la mise en place d'un programme d'assurance dentaire, le Régime canadien de soins dentaires (RCSD), inauguré en décembre 2023. Le programme, initialement centré sur les enfants de 12 ans et moins, les personnes de 65 ans et plus et les personnes vivant avec un handicap, a été graduellement étendu à partir de mai 2024 aux 65-69 ans, puis en mai 2025 aux adultes entre 55 et 64 ans, et enfin à toutes les tranches d'âge en juin 2025 pour les Canadiens admissibles (revenu familial net ajusté inférieur à 90 000 \$ et absence de couverture dentaire privée).

L'hygiène buccale influence la santé générale : elle aide à prévenir les infections pulmonaires et les maladies parodontales. À l'inverse, une mauvaise santé buccodentaire peut réduire l'estime de soi, limiter les interactions sociales et altérer la qualité de vie, autant de facteurs aggravant la précarité des personnes âgées.¹⁹ Le RCSD couvre un large éventail de soins essentiels de prévention, de diagnostic, de restauration, de traitement de canal, de parodontie, de prothodontie amovible (y compris prothèses et réparations), et même de sédation ou anesthésie pour certains actes, parfois

¹⁷ Centre canadien d'excellence pour les aidants (2024). « Être aidant au Canada », En ligne, [Etre aidant au Canada](#)

¹⁸ Parti libéral du Canada (2021), Plateforme de 2021, « Mieux appuyer les aidants naturels », en ligne, <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/mieux-appuyer-les-aidants-naturels>

¹⁹ Gouvernement du Canada (2025), « Santé buccodentaire des personnes âgées », en ligne, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/sujets/sante-buccodentaire/soin-vos-dents-bouche/personnes-agees.html>

sous autorisation préalable. Bien qu'il ne couvre pas tous les soins, notamment l'orthodontie n'est que partiellement couverte selon les critères médicaux, il représente un pas significatif vers l'accessibilité des soins buccodentaires pour la population canadienne.

Les recommandations présentées ci-après reflètent les enjeux rapportés par nos membres et les observations recueillies lors de nos démarches de représentation auprès de certains acteurs.

10. Harmoniser la grille tarifaire fédérale avec celles des associations professionnelles provinciales pour éviter des frais imprévus

L'utilisation actuelle d'une grille tarifaire fédérale distincte de celles des associations professionnelles provinciales entraîne des coûts résiduels que les patients et patientes doivent payer de leur poche, ce qui crée surprise et frustration, à la fois pour les patients et les professionnels des soins dentaires.²⁰ La FADOQ propose une harmonisation afin de couvrir l'ensemble des coûts.

11. Simplifier le régime afin d'en réduire la complexité administrative, particulièrement pour les personnes âgées

Certains de nos membres nous font état de la complexité du programme, qui entraîne un fardeau administratif considérable pour de nombreuses personnes âgées. À titre d'exemple, l'obligation de renouveler l'inscription chaque année nécessite une communication claire et proactive, afin d'éviter toute interruption de couverture.

12. Réviser les critères d'admissibilité pour les baser sur le revenu individuel plutôt que familial, dans un souci d'équité

Le recours au revenu familial comme critère d'admissibilité peut exclure certaines personnes âgées qui disposent d'un revenu personnel limité, mais vivent avec un membre du ménage ayant un revenu plus élevé. Cette approche soulève des préoccupations d'équité, puisqu'elle ne reflète pas toujours la réalité financière individuelle et la capacité réelle de payer des soins.

13. Accroître l'accès aux soins dentaires dans les régions moins bien desservies et faciliter le changement de dentiste pour les personnes âgées

La répartition inégale des cliniques et des dentistes participants limite l'accès aux soins dans certaines régions, notamment en dehors des grands centres urbains. Un examen de cette couverture à l'échelle du pays, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, permettrait d'identifier les zones moins bien desservies et de mettre en place des mesures pour améliorer l'accessibilité aux soins dentaires et aux professionnels participants au Régime.

²⁰ *Radio-Canada* (2024), Jean-Luc Bouchard, « Des soins dentaires moins chers, mais pas gratuits comme promis », en ligne, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2125705/soins-dentaires-moins-chers-mais-pas-gratuits>

Bibliographie

1. Coalition pour la dignité des aînés et Segma Recherche, Communiqué de presse, (mars 2025), « La Coalition pour la dignité des aînés réagit au budget 2025 – 2026 », en ligne <https://coalitiondigniteaines.quebec/la-coalition-pour-la-dignite-des-aines-reaqit-au-budget-2025-2026/>
2. Statistique Canada (2025), « Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>
3. Couturier, Eve-Lyne et Guillaume Tremblay-Boily, (2024), « Le revenu viable en 2024 : sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement ». IRIS, en ligne <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/>
4. Couturier, Eve-Lyne (2025) « Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté ». IRIS, en ligne https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/#1_Resultats_du_calcul_pour_le_revenu_viable_2025
5. Parti libéral du Canada, Communiqué de presse (2025) « Les libéraux de Mark Carney offrent une aide d'urgence pour protéger les retraités canadiens en cette période de crise mondiale », en ligne, <https://liberal.ca/fr/les-liberaux-de-mark-carney-offrent-une-aide-durgence-pour-protoger-les-retraites-canadiens-en-cette-periode-de-crise-mondiale>
6. Gouvernement du Canada (2022), « Montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse, en ligne, <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/securite-vieillesse/paiements.html>
7. Finances Québec (2024), Bulletin d'information « Mesure fiscale annoncée dans Le point sur la situation économique et financière au Québec et ajustements à d'autres mesures », en ligne, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Bulletins/FR/BULFR_2024-9.pdf
8. Parti libéral du Canada (2021), Plateforme de 2021, « Jumeler des emplois et des travailleurs », en ligne, <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/jumeler-des-emplois-et-des-travailleurs/>
9. Gouvernement du Canada (2025), « Participer au sein de Maison Canada », en ligne <https://logement-infrastructure.canada.ca/bch-mc/engaging-bch-partciper-mc-fra.html>
10. FADOQ, Communiqué de presse, (2019) « Conciliation travail-famille : Le Réseau FADOQ exige des mesures pour les proches aidants », en ligne, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/conciliation-travail-famille-le-reseau-fadoq-exige-des-mesures-pour-les-proches-aidants-859097128.html>
11. Centre canadien d'excellence pour les aidants (2022) « Le Placoteux – 20 % des proches aidants vivent de l'insécurité financière », en ligne, <https://canadiancaregiving.org/fr/20-des-proches-aidants-vivent-de-linsecurite-financiere/>
12. Institut de la statistique du Québec (2024), « Personnes proches aidantes », en ligne, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/conciliation/personnes-proches-aidantes?onglet=ensemble-de-la-population>
13. Janet Fast (2015), Institut de recherche en politiques publiques, « Les proches aidants ont besoin d'un meilleur soutien », en ligne, <https://irpp.org/fr/research-studies/caregiving-for-older-adults-with-disabilities/>
14. L'Appui, Communiqué de presse (2025), « L'Appui annonce son plus grand soutien financier pour les services aux personnes proches aidantes au Québec », en ligne, <https://www.lappui.org/fr/actualite/lappui-annonce-son-plus-grand-soutien-financier-pour-les-services-aux-personnes-proches-aidantes-au-quebec/>
15. Pôle Santé HEC (2018), « Étude du phénomène de la proche aidance et de l'analyse des impacts dans les organisations québécoises ».

16. Centre canadien d'excellence pour les aidants (2025) « Élections fédérales 2025, Faits saillants du programme électoral », en ligne, https://canadiancaregiving.org/wp-content/uploads/2025/04/PartyPlatforms_Election2025_EN.pdf?
17. Centre canadien d'excellence pour les aidants (2024). « Être aidant au Canada», En ligne, [Etre aidant au Canada](#)
- 18.
19. Parti libéral du Canada (2021), Plateforme de 2021, « Mieux appuyer les aidants naturels », en ligne, <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/mieux-appuyer-les-aidants-naturels>
20. Gouvernement du Canada (2025), « Santé buccodentaire des personnes âgées », en ligne, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/sujets/sante-buccodentaire/soin-vos-dents-bouche/personnes-agees.html>
21. Radio-Canada (2024), Jean-Luc Bouchard, « Des soins dentaires moins chers, mais pas gratuits comme promis », en ligne, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2125705/soins-dentaires-moins-chers-mais-pas-gratuits>